AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0862
FR0000130395-FS0340

8 juillet 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article 233-7 du code de commerce)

REMY COINTREAU

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 juillet 2013, complété par un courrier reçu le 5 juillet 2013, le concert composé des sociétés anonymes Andromède[1], Orpar[2] et Recopart[3] et de la société par actions simplifiée Fine Champagne Investissements[4] (FCI) a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 juin 2013, les seuils de 50% du capital et 2/3 des droits de vote de la société REMY COINTREAU et détenir 25 942 283 actions REMY COINTREAU représentant 50 389 513 droits de vote, soit 50,96% du capital et 66,78% des droits de vote de cette société[5], selon la répartition suivante :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Orpar	18 164 682	35,68	35 698 878	47,31
Récopart	7 143 709	14,03	13 894 475	18,41
Andromède	562 888	1,11	725 156	0,96
Total Andromède	**25 871 279**	**50,82**	**50 318 509**	**66,68**
FCI	71 004	0,14	71 004	0,09
Total concert	**25 942 283**	**50,96**	**50 389 513**	**66,78**

À cette occasion, la société Andromède a franchi en hausse, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Orpar et Récopart qu'elle contrôle, les mêmes seuils.

Ces franchissements de seuils résultent de la fusion-absorption par la société Andromède des sociétés Financière de Nonac SAS, LVLF SAS, Aleteia SAS et M3E SAS (sociétés contrôlées par la famille Hériard Dubreuil et alors actionnaires de la société Andromède) au résultat de laquelle, la société Andromède a reçu 556 877 actions REMY COINTREAU, du fait du transfert universel du patrimoine des sociétés absorbées.

[1] Société (sise 123 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris) contrôlée par la famille Hériard Dubreuil.
[2] Société (sise rue Joseph Pataa, 16100, Cognac) contrôlée par la société Andromède.
[3] Société (sise Carrefour Molière, 49124 Saint-Barthélémy-d'Anjou) contrôlée par la société Orpar.
[4] Société par actions simplifiée (sise Maison des Viticulteurs, 25 rue de Cagouillet, 16100 Cognac) détenue par la coopérative Alliance Fine Champagne (AFC), une structure résultant de la fusion des coopératives Champaco et Prochacoop.
[5] Sur la base d'un capital composé de 50 909 912 actions représentant 75 460 152 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.